

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE SAINT FERRIOL

Séance du 01 avril 2021

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 22/03/2021 <i>L'an deux mille vingt-et-un et le premier avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTY</i>
Présents : 9	Présents : Jean-Jacques MARTY, Incarnation MARTY, Jean-Claude SIRE, Gisèle GAVIGNAUD, Jean-Sebastien BATLLE, Patrick TRILLO, André JIMENEZ, Marie-Claude SARDA, Christian VIZCAÏNO
Votants: 10	
Pour: 10	Représentés: Corine GIROD par Gisèle GAVIGNAUD
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Kévin DUBOIS
	Secrétaire de séance: Marie-Claude SARDA

Objet: Approbation du Budget Primitif 2021 M14 - DE_011_2021

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 M14 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 163 186.03 €

Dépenses et recettes d'investissement : 80 488.27 €

DEPENSES RECETTES

Section de fonctionnement 163 186.03 € 163 186.03 €

Section d'investissement 80 488.27 € 80 488.27 €

TOTAL 243 674.30 € 243 674.30 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2021 M14,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2021 M14 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

DEPENSES RECETTES

Section de fonctionnement 163 186.03 € 163 186.03 €

Section d'investissement 80 488.27 € 80 488.27 €

TOTAL 243 674.30 € 243 674.30 €

Fait et délibéré à ST FERRIOL, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___